



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	41	Suffrages exprimés :	55
Absents :	14	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOËS Fabrice	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme COLOMBO Dominique	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
Mme CRESP Delphine	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
M. DALVERNY Bernard	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme DECHER Martine	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DOSSARD Amandine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FASSETTA Véronique	Mme MARTIN Bénédicte	
M. FONTANARAVA Eric	M. MAUREL Frédéric	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESP
M. BLANES Patrick à M. BATOUX Philippe

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de départ :



N° 2026-042

AFFAIRES GENERALES - Désignation des représentants de LMV
agglomération au sein des organismes extérieurs -
Environnement & Déchets (SIRTOM - SIECEUTOM)

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Apt – SIRTOM ;*
- *Vu les statuts en vigueur du syndicat mixte Intercommunal pour l'étude, la construction et l'exploitation d'unité de traitement des ordures ménagères de la région de Cavaillon – SIECEUTOM ;*
- *Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire en date du 09 avril 2026. ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 avril 2026.*

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, LMV Agglomération adhère à des syndicats mixtes chargés de l'exercice de tout ou partie de ces compétences sur le territoire intercommunal : le Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Apt et le Syndicat mixte Intercommunal pour l'Étude, la Construction et l'Exploitation d'Unité de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Cavaillon.

Fiche d'identité du Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Apt - SIRTOM :

Derniers statuts	Arrêté inter-préfectoral en date du 22 juin 2020
Siège	Apt
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon • Communauté de communes Ventoux Sud • Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Territoire concerné sur LMV	Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Gordes, Lagnes, Maubec, Oppède, Robion
Objet	La réalisation et la gestion des équipements nécessaires à la gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'organisation et la gestion de la collecte pour les collectivités qui en feront la demande
Gouvernance	Au sein du comité syndical, chaque EPCI dispose d'un nombre de délégués égal au nombre de communes intégrées dans le périmètre du SIRTOM : Pays d'Apt Luberon → 25 titulaires / 25 suppléants Ventoux Sud → 6 titulaires / 6 suppléants Luberon Monts de Vaucluse → 7 titulaires / 7 suppléants



Fiche d'identité du Syndicat mixte Intercommunal pour l'Etude, la Construction et l'Exploitation d'Unité de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Cavillon - SIECEUTOM :

Derniers statuts	Arrêté préfectoral en date du 09 novembre 2020
Siège	Cavillon
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) en représentation substitution des communes de Fontaine de Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue • Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB) • Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV)
Territoire concerné sur LMV	Cheval-Blanc, Mérindol, Les Taillades, Cavillon, Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert, Vaugines
Objet	Le traitement des déchets : déchets ménagers et assimilés, résidus urbains, déchets d'origine industrielle dès lors que leur traitement est compatible avec les déchets de la collectivité
Gouvernance	Au sein du comité syndical, chaque EPCI dispose d'un nombre de délégués variant selon la strate de population : CCPSMV → 8 titulaires / 8 suppléants COTELUB → 8 titulaires / 8 suppléants Luberon Monts de Vaucluse → 8 titulaires / 8 suppléants

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants de LMV Agglomération au sein des syndicats mixtes présentés ci-dessus,

Pour le SIRTOM, les candidatures proposées sont :

Membres TITULAIRES		Membres SUPPLEANTS	
Maubec	Aurore STELLA	Maubec	Christophe VILAR
Oppède	Yoann POBES	Oppède	Jean-Pierre GERAULT
Cabrières d'Avignon	Delphine CRESP	Cabrières d'Avignon	Sandrine POURCEL
Gordes	Richard KITAEFF	Gordes	Yannick FREMONT
Lagnes	Claude SILVESTRE	Lagnes	Véronique MILESI
Les Beaumettes	Claire ARAGONES	Les Beaumettes	Jacques MACHEFER
Robion	Michel NOUVEAU	Robion	Patrick SINTES



Pour le SIECEUTOM, les candidatures proposées sont :

Membres TITULAIRES		Membres SUPPLEANTS	
Cavaillon	Gérard DAUDET	Cavaillon	Frédéric MAUREL
Cheval-Blanc	Fabrice LIBERATO	Cheval-Blanc	Marie-Thérèse NEMROD BONNAL
Lauris	Eric FONTANARAVA	Lauris	Gérard LARRIVÉ
Les Taillades	Philippe GUILLOT	Les Taillades	Marc CHABERT
Mérindol	Philippe BATOUX	Mérindol	Sandro KERMARREC
Lourmarin	Olivier VOLLAIRE	Lourmarin	Guillaume GREGOIRE
Puget	Fabrice BOES	Puget	Jean-Marc LATTIER
Puyvert	Sylvie GREGOIRE	Puyvert	Philippe BRITY

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil pourra décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- DESIGNER les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Apt – SIRTOM ;
- DESIGNER les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat mixte Intercommunal pour l'Etude, la Construction et l'Exploitation d'Unité de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Cavaillon – SIECEUTOM ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,

Aurélien LECAUDEY

Réceptionné le :

Cavaillon, le 5 mai 2026

Pour le Président
empêché

Le Président,

Patrick SINTÈS
Vice-Président

Gérard DAUDET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.